



8 octobre 2020

Conseil d'établissement de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) Nouveaux représentants du canton du Valais

Le Conseil d'Etat valaisan a procédé au renouvellement de ses deux représentants au sein du Conseil d'établissement de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC). Le Gouvernement vaudois en a déjà fait de même pour ses quatre membres. Face aux enjeux importants auxquels l'HRC est confronté, le Conseil d'Etat valaisan a souhaité mettre en œuvre rapidement les conclusions de l'audit sur la gouvernance de l'établissement, qui recommandent entre autres une plus large complémentarité des compétences au sein du Conseil.

Les membres actuels du premier Conseil d'établissement de l'Hôpital Riviera-Chablais avaient été désignés jusqu'à la mise en exploitation de l'hôpital de Rennaz, soit jusqu'à la fin de l'année 2019. Les deux cantons auraient dû procéder au renouvellement du Conseil après une modification conjointe de la convention intercantonale réglant sa composition. La crise sanitaire liée au COVID-19 et les difficultés rencontrées par l'HRC ont entraîné des retards dans ce calendrier.

Dans les conclusions de son rapport d'audit consacré à la gouvernance de l'hôpital intercantonal, la société BDO recommandait aux cantons de renforcer le rôle d'interface stratégique du Conseil d'établissement entre l'institution et les cantons ainsi que de veiller à une plus large complémentarité des compétences. Le Conseil d'Etat valaisan a ainsi choisi deux personnalités aux compétences complémentaires. Il s'agit de :

- Chantal Bochud Tornay, spécialiste en médecine interne générale à Collombey-Muraz
- et de Stéphane Coppey, avocat et président de la Ville de Monthey.

L'entrée en fonction de ces nouveaux membres interviendra le 15 octobre 2020. Lors de la première séance du Conseil dans sa nouvelle composition, ses membres procéderont à l'élection de la présidence, conformément au règlement de fonctionnement du Conseil d'établissement.

La composition définitive du Conseil d'établissement sera finalisée une fois que la révision de la convention intercantonale fixant les nouvelles règles en la matière aura abouti, soit en principe d'ici mi-2021.

Personne de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80

